

7123 – Budget modification – Délibéré avec document budgétaire

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

9 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize février à dix-huit heures trente,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 32

VOTANTS : 37

Etaient présents :

Mme Perron, M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, Mme Casteran-David, M. Nicolas (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Greuin, M. Hidas, Mme Lemaître-Clément, Mme Riby, Mme Roger, M. Rougeron (Gien), M. Savrot (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents avant donné pouvoir :

M. Crozat	à M. Rougeron
M. Damon	à Mme de Metz
Mme Rabourdin	à M. Boucher
M. Darmois	à Mme Le Hardy
M. Chenuet	à Mme Rollando

Etait absente excusée :

Mme Gros,

Etaient absents :

Mme Flandry
M. Pressoir
M. Prieur

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024/001

OBJET : Budget Principal : décision modificative n° 1

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le budget primitif 2024 voté le 15 décembre 2023,

Sur conseil du Service de Gestion Comptable, il est souhaitable que les écritures relatives au reversement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) soient inscrites au chapitre 014 (atténuation de produits) et non plus au chapitre 65 (autres charges de gestion). Il convient donc d'adopter la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre 014	Atténuations de produits	3 960 000,00 €
73913 - 7213 (SMICTOM)	Reversements sur taxes liées à l'urbanisation et l'environnement	3 960 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	-3 960 000,00 €
65568 - 7213 (SMICTOM)	Autres contributions	-3 960 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00 €

*Sur avis favorable de la commission des Finances du 1^{er} février 2024,
Sur avis favorable du Bureau du 2 février 2024,*

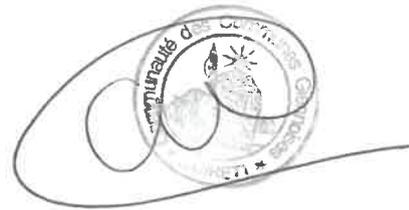
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOPTE** la décision modificative n° 1 du budget principal, mentionnée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 21 février 2024

Le Président,
Francis Cammal

La secrétaire de séance
Camille Chevallier



Certifiée exécutoire,
*Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 21 février 2024*